

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°55-2025  
SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-cinq et le deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Maire.

ASSISTAIENT A LA REUNION : M. Jean-Claude TORRENS, Mme Maguy GAGO, M. Marcel COSTE, Mme Dominique CAYROL, M. Jean-François FABRE, M. Jean-Louis FOUR, Mme Emmanuelle SANAC, Mme Laurence SANTANDER, M. Rodolphe LAFFONT, Mme Florence BELLAIS, M. Max FORT, Mme Ann DENIS, Mme Christine GUIRAUD, Mme Fabienne BUTEZ, M. Daniel PURORGE

PROCURATIONS : M. Jean-Pierre LEROY à M. Jean-Louis FOUR, Mme Martine BASSAGANAS à Mme Maguy GAGO et M. Auguste BOTTIN à M. Marcel COSTE

ABSENTS EXCUSES : M. Charles SCHERLE, Mme Chloé VICENS, M. Arnaud FERREOL, M. Olivier CAMREDON, M. Vincent POCH

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Rodolphe LAFFONT

**OBJET** : Approbation du rapport d'activité annuel de la Société Publique Locale (SPL) SILLAGES – Exercice 2024

Rodolphe LAFFONT rappelle que les représentants des collectivités au sein des entreprises publiques locales doivent faire un rapport annuel à leur collectivité. Ce rapport doit être présenté devant l'assemblée délibérante de la commune afin qu'elle puisse en prendre acte par délibération.

Monsieur Rodolphe LAFFONT étant le représentant de la SPL SILLAGES présente le rapport de la SPL SILLAGES de l'exercice 2024.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1524-5 alinéa 14 et l'article L. 1524-7 ;

**Vu** la loi 3DS n°2022-217 du 21 février 2022 et son article 210 ;

**Vu** le Décret n° 2022-1406 du 04 novembre 2022 précisant le contenu du rapport annuel entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Considérant** que la commune est membre de la société publique locale SILLAGES ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Rodolphe LAFFONT, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**PREND ACTE** du rapport annuel de la société publique locale sillages pour l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Maire,**

JEAN-  
CLAUDE  
TORRENS  
ID

Signature numérique  
de JEAN-CLAUDE  
TORRENS ID  
Date : 2025.09.04  
12:23:37 +02'00'

Jean-Claude TORRENS